

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2015-2016

27 OCTOBRE 2015

ENTENTE ENTRE LE PARLEMENT DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE ET
L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

RÉSOLUTIONS

ADOPTÉES PAR LE COMITÉ MIXTE EN SA XXVÈME SESSION,
QUÉBEC, OCTOBRE 2015

TABLE DES MATIÈRES

1	Introduction des nouvelles technologies dans l'éducation :	3
2	Laïcité de l'État et lutte contre la radicalisation religieuse violente :	3

MESDAMES, MESSIEURS,

Les membres du Comité mixte Assemblée nationale du Québec/Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles se sont réunis à Québec, du 5 au 9 octobre 2015(1). Au terme de leurs travaux, ils ont adopté les résolutions suivantes :

1 Introduction des nouvelles technologies dans l'éducation :

Constatant que les nouvelles technologies de l'information et des communications (TIC) sont porteuses d'un enrichissement des apprentissages autant qu'une source de motivation et d'ouverture sur le monde ;

Considérant que les TIC permettent de soutenir efficacement les tâches pédagogiques, relationnelles et administratives des acteurs du système éducatif ;

Relevant que les TIC stimulent la motivation et la créativité des élèves, enrichissent les débats en classe et favorisent la collaboration ;

Constatant que les TIC augmentent le niveau d'engagement et d'implication des élèves en leur offrant un enseignement en phase avec leur culture et leur environnement ;

Constatant que les TIC sont également des outils de remédiation scolaire en faveur des élèves présentant des difficultés d'apprentissage ;

Considérant que les TIC permettent de mettre en relation des écoles géographiquement très éloignées ;

Soulignant que les élèves ne sont pas suffisamment conscientisés aux possibles dérives des TIC ;

Souhaitant également que tous les enseignants puissent être correctement formés à leur utilisation ;

Affirmant que les TIC secondent les enseignants dans leurs missions éducatives et les confortent comme premier pilier du système éducatif ;

Regrettant l'existence des disparités dans l'offre numérique des écoles en raison du coût d'achat du matériel nécessaire ainsi que du financement de sa maintenance sur le long terme

avec comme risque un accroissement des inégalités entre élèves ;

Le Comité mixte Assemblée nationale du Québec/Communauté française/Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles invite les gouvernements à :

— poursuivre leurs efforts visant à l'intégration effective des TIC dans les cursus scolaires et à en valoriser leur utilisation ;

— proposer aux élèves des apprentissages spécifiques intégrant les TIC notamment par le biais de manuels numériques spécialement conçus à cet effet ;

— intégrer l'apprentissage de l'utilisation pédagogique des TIC dans les formations initiales et continues des enseignants ;

— encourager la création de plateforme de partage des ressources numériques ;

— prendre des mesures en faveur d'une plus grande uniformisation de l'offre numérique entre les écoles et sur l'ensemble de leur territoire en veillant à prendre en compte sur le long terme le coût de la maintenance du matériel.

2 Laïcité de l'État et lutte contre la radicalisation religieuse violente :

Condamnant avec la plus grande fermeté les attentats terroristes perpétrés ces derniers mois en Europe et dans le monde ; attentats dont les revendications font état de motifs religieux ;

Exprimant sa plus grande sympathie et son soutien aux peuples touchés ainsi qu'aux familles des victimes, et sa solidarité dans la lutte mondiale contre le terrorisme ;

Regrettant que ces actes terroristes portent gravement atteinte aux valeurs et libertés démocratiques ainsi qu'à la cohésion sociale de nos sociétés ;

S'inquiétant du sentiment d'insécurité que ces attentats terroristes suscitent au sein de leur population ;

Constatant que l'extrémisme est un phénomène transnational et multidimensionnel qui

(1) Ont participé aux travaux :

Pour le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles : M. Philippe Courard, Président, Mme Françoise Bertieaux, Présidente de groupe, M. François Bellot, Député, Mme Caroline Désir, Députée, M. Dimitri Fourny, Vice-Président du Bureau, M. Pierre-Yves Jeholet, Député, M. Bruno Lefebvre, Député, Mme Muriel Targnion, Députée, M. Xavier Baeselen, Secrétaire général et Mme Julie Bolette, 1ère conseillère de direction.

Pour l'Assemblée nationale du Québec : M. Jacques Chagnon, Président, M. Alexandre Iracà, Vice-Président de la délégation de l'Assemblée nationale pour les relations avec la Fédération Wallonie-Bruxelles (DANRWB) et Député de Papineau, Mme Véronique Hivon, Vice-Présidente de la DANRWB et Députée de Joliette, M. Marc H. Plante, membre de la DANRWB et Député de Maskinongé, M. Sylvain Rochon, membre de la DANRWB et Député de Richelieu, Mme Karine Vallières, membre de la DANRWB et Députée de Richmond, M. Simon Jolin-Barrette, Député de Borduas, Mme Agnès Maltais, Députée de Taschereau, M. Michel Bousquet, Secrétaire général, Mme Lise Moreau, directrice de cabinet du Président, M. Dominic Dumont, conseiller en affaires bilatérales et Mme Claire Laliberté, conseillère au protocole.

semble s'intensifier ;

Soulignant que lutter contre le terrorisme implique d'abord de comprendre et de prévenir le processus qui amène des individus à recourir au terrorisme aux fins de réaliser leurs objectifs ;

S'inquiétant du nombre croissant d'individus se rendant dans les zones de conflits pour répondre à l'appel des organisations terroristes et de leur retour dans leur pays avec pour conséquence d'augmenter les risques sur la sécurité intérieure des pays concernés ;

Constatant qu'Internet et les réseaux sociaux diffusent largement la propagande des mouvements terroristes et facilitent les contacts avec les recruteurs ;

Exprimant également son inquiétude face au phénomène de radicalisation dans le milieu carcéral ;

Considérant l'attachement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et du Québec au principe de la neutralité de l'État ;

Le Comité mixte Assemblée nationale du Québec/Communauté française/Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles :

Invite les gouvernements à :

- mettre en œuvre des stratégies de lutte fondées sur une approche multidimensionnelle et pluridisciplinaire qui intègrent des mesures tant préventives que répressives et qui soient conformes aux droits humains, aux libertés individuelles et conforme au principe de l'égalité entre les sexes ;
- poursuivre leurs efforts en matière de diffusion et de partage de l'information ainsi que de coordination des actions entre tous les départements concernés tels ceux de la police, la justice ainsi que les administrations à tous les échelons ;
- financer des recherches permettant, d'une part, une meilleure compréhension du phénomène en particulier ses facteurs d'émergence ainsi que, d'autre part, la maîtrise des méthodes de désendoctrinement déjà éprouvées ;
- proposer aux jeunes, aux familles et aux acteurs des secteurs de l'éducation, de la justice, de la santé, de la jeunesse ainsi qu'au personnel des services sociaux et des milieux carcéraux des formations, des outils et des points de contacts leur permettant de pouvoir faire face à des comportements radicaux qui se présenteraient à eux ;
- renforcer les possibilités de surveillance des contenus incitant à la haine et faisant l'apologie du terrorisme qui figurent sur les sites Internet et autres forums de discussions et proposer

des mesures en ce sens tout en veillant à ne pas entraver la liberté d'expression et le droit à la vie privée ;

- favoriser et promouvoir dans leurs actions la cohésion et l'inclusion sociale, le mieux vivre ensemble ainsi que l'interculturalité ;
- proposer dans les cursus scolaires des cours de citoyenneté qui soient élaborés en vue de former les jeunes à devenir des citoyens conscients et critiques ;
- approfondir le dialogue avec les communautés religieuses tant au niveau national que local et à les intégrer aux stratégies de lutte contre la radicalisation violente ;
- se conformer au principe de neutralité de l'État dans les rapports que les gouvernements respectifs entretiennent avec les organisations confessionnelles tout en réaffirmant le respect par celles-ci de la prévalence de l'État de droit ;
- contribuer activement par leurs actions à un partenariat international en matière de lutte contre le terrorisme et la radicalisation violente.

Les membres du Comité mixte Assemblée nationale du Québec/Communauté française/Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont par ailleurs discuté de la participation citoyenne au processus de prise de décisions politiques, et tout particulièrement des consultations publiques en commission parlementaire, ainsi que de l'évaluation des politiques publiques, et ont convenu de s'informer mutuellement de toute nouvelle initiative novatrice mise en œuvre par leur institution respective qui viserait à bonifier la participation citoyenne aux processus démocratiques ou à perfectionner l'évaluation des politiques publiques.

M. Alexandre Iracà

*Vice-président de la Délégation de l'Assemblée nationale pour les relations avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne
(DANRWB)*

Mme Véronique Hivon

*Vice-présidente de la Délégation de l'Assemblée nationale pour les relations avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne
(DANRWB)*

M. Philippe Courard

Président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles